

## Recherches sociographiques



### *L'Église et le Québec*

Jean-C. Falardeau

Volume 3, numéro 3, 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055157ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055157ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

#### ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Falardeau, J.-C. (1962). Compte rendu de [*L'Église et le Québec*]. *Recherches sociographiques*, 3(3), 389–397. <https://doi.org/10.7202/055157ar>

Dans son exposé, Mason Wade cherche à montrer qu'il y a deux Canadas français (le Québec et l'Acadie) liés à deux destins historiques différents. L'analyse de l'historien Wade entre en contradiction avec celle du Père Cormier.

Claude Ryan, de son côté, analyse l'évolution des structures et des idéologies religieuses au Québec soulignant, en particulier, l'importance de plus en plus grande du laïcisme dans les affaires de l'Église.

Les changements qui se produisent dans les structures scolaires sont fort bien mis en lumière pour le Québec par Arthur Tremblay (adjoint du ministre de la Jeunesse) aux quatre paliers suivants : l'enseignement et le personnel ; les programmes d'étude ; le financement de l'instruction ; et les structures administratives. Quant aux problèmes posés par la formation scolaire des Acadiens au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, ils sont nombreux et épineux comme le soulignent le père Francis Bourque et Rémi Chiasson.

Deux autres articles méritent d'être brièvement commentés : ce sont ceux d'Adélard Savoie et de Léon Dion qui définissent les principaux éléments des nationalismes acadien et canadien-français. Savoie, par exemple, montre que la survivance acadienne est due à une prise de conscience nationale. Il souligne que l'Acadie a un rôle dynamique à jouer dans la diffusion et la promotion des valeurs de la civilisation française. Léon Dion, pour sa part, élabore une définition du nationalisme canadien-français en tenant compte de son fondement, de ses diverses expressions et de sa signification profonde. Analysant, plus en détail, ses manifestations contemporaines, Dion démontre que ce nationalisme est pluraliste, c'est-à-dire, qu'il s'inspire de plusieurs sources et qu'il poursuit des objectifs multiples. Le nationalisme canadien-français est en train d'acquiescer un nouveau visage, de prendre des formes nouvelles qui rendent plus difficile la mise en application intégrale du pacte confédératif de 1867.

Ce colloque a eu le mérite de permettre à quelques représentants de l'élite canadienne-française de définir une fois de plus les principaux changements qui se produisent dans les structures institutionnelles et dans les mentalités du Canada français et de montrer comment ceux-ci imposent de nouveaux cadres et de nouvelles exigences aux relations anglo-françaises. Il est regrettable que nous n'ayions aucune indication sur les réactions de l'auditoire anglais. On se demande alors dans quel esprit le message canadien-français a été reçu.

M.-Adélard TREMBLAY

*Département de sociologie et d'anthropologie,  
Université Laval.*

*L'Église et le Québec*, (R. P. Vincent Harvey, o.p., Laurier-L. LaPierre, Fernand Dumont, abbé Louis O'Neill, Marc Lalonde, Bertrand Rioux, Vianney Décarie, R. P. Gilles-M. Bélanger, o.p.), Montréal, Les Éditions du Jour, 1961, 141 p.

L'Église catholique a été historiquement une structure dominante de la société canadienne-française. Quiconque ambitionne de comprendre celle-ci doit la saisir dans ses relations multiformes, polyvalentes, avec celle-là. Quelques travaux scientifiques de psychologues, d'anthropologues et de sociologues se hasardent enfin autour de cet objectif, harcelés pourrait-on dire par les percutantes manifestations de la diversification et de la re-structuration de notre société : désintérêt pour la foi traditionnelle chez les jeunes, tiédeur de la pratique religieuse chez les adultes, mise en marche du « Mouvement laïque de langue française », discussion des réformes du système d'enseignement, angoisse créée chez beaucoup de clercs par l'intolérable ineptie de la pastorale. Aussi bien, il était inévitable que les colloques organisés chaque automne, depuis 1954, par l'Institut canadien

des Affaires publiques et qui ont tour à tour porté sur des sujets de caractère international et sur des problèmes d'intérêt plus immédiatement local, en viennent tôt ou tard à scruter les entremêlements de l'Église et de notre société. C'est ce qui eut lieu lors du huitième colloque de l'Institut à Sainte-Adèle, en septembre 1961. Le présent volume groupe, en huit chapitres, les textes des communications présentées à cette réunion auxquelles on a ajouté, en appendice, un compte rendu sommaire (17 pages) des discussions des groupes de travail durant le colloque.

Les thèmes des chapitres s'ordonnent implicitement par rapport à une double intention : évoquer quelques grands faits historiques ou théologiques de la vie de l'Église universelle ; cerner des caractères particuliers de la situation temporelle de l'Église canadienne-française. Trois chapitres sont de caractère général et résument : les étapes marquantes des relations de l'Église catholique et des gouvernements humains (Vincent HARVEY, o.p., « Rapports de l'Église et de l'État », chapitre 1) ; les principes d'une « théologie en devenir » sur lesquels se fonde la philosophie chrétienne du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel (Louis O'NEILL, « Église et État : Réflexions théologiques sur le problème », chapitre 4) ; les positions doctrinales justifiant la participation de l'Église dans les activités charitables, éducatives et syndicales (Gilles BÉLANGER, o.p., « L'Église et les organismes socio-économiques », chapitre 8). Les cinq autres textes portent exclusivement sur le Canada français. De ceux-ci, deux proposent des perspectives ou des réformes : « Comment doivent évoluer les rapports de l'Église et de l'État dans le Québec » (Bertrand RIOUX, chapitre 6) ; « Réflexions sur les rapports de la société canadienne-française et de l'Église dans le domaine de l'éducation » (Vianney DÉCARIE, chapitre 7). Trois chapitres seulement sont donc proprement descriptifs ou analytiques du milieu canadien-français : l'un au niveau historique (Laurier-L. LaPIERRE, « Les relations entre l'Église et l'État au Canada français », chapitre 2) ; l'un au niveau sociologique (Fernand DUMONT, « Réflexions sur l'histoire religieuse du Canada français », chapitre 3) ; l'autre au niveau juridique (Marc LALONDE, « Les relations juridiques Église-État au Québec », chapitre 5).

Malgré leurs perspectives diverses et leur valeur inégale, presque tous les chapitres (six sur les huit) retiennent l'attention à un titre ou à un autre. Le P. Harvey, o.p., après avoir rappelé que la laïcisation de l'État moderne a été « malheureusement sous-tendue par un rationalisme et un naturalisme doctrinaires » (p. 28), indique à quelles conditions se réalisera une « saine et légitime laïcité de l'État » (Pie XII) qui marquerait elle-même « la fin de l'âge constantinien » (p. 29). Louis O'Neill se demande si, au point de vue de l'Église, la démocratie constitue un cadre idéal et définitif pour l'organisation de la vie chrétienne dans une société ; ou encore, si le statut de séparation de l'Église et de l'État est le meilleur régime. Il répond prudemment qu'en définitive « on n'en sait rien » (p. 75), laissant le champ libre au jugement, à l'initiative, à l'audace des chrétiens. Bertrand Rioux, par contre, estime nécessaire pour la société contemporaine un régime de séparation tolérante (p. 106) qui reconnaîtrait l'autonomie propre de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel (p. 103). La tolérance, attitude de respect pour l'intériorité de la conscience, est une exigence de la foi. Nous ne sommes, répète-t-il à la suite du cardinal Lercaro, qu'au début d'une théologie de la tolérance et de la liberté de conscience (p. 107). Une telle théologie, à l'opposé des positions théocratiques de notre M<sup>gr</sup> Louis-A. Pâquet (p. 112) et du cléricisme de fait et d'intention de la société québécoise (p. 110), entraînera de la part de l'Église un mode d'influence morale et d'amitié plutôt que de contrainte (p. 109). Vianney Décarie évoque aussi M<sup>gr</sup> Louis-A. Pâquet et les thèses du manuel de philosophie de Lortie « utilisé jusqu'en 1938 dans la très grande majorité de nos collègues » (p. 119) pour expliquer notre crainte et notre méfiance de l'État. Réfutant la fausse antithèse parents-État en matière d'éducation, il rappelle pertinemment une vérité de LaPalisse qui n'a pas encore pénétré le champ de conscience politique canadien-français, à savoir, que « l'État, c'est nous » (p. 123-124).

De tous les chapitres, ceux de Lalonde et de Dumont retiendront davantage les chercheurs comme sources d'information et d'hypothèses de travail. Lalonde rappelle les étapes de l'évolution du statut des Églises au regard de notre droit public. En 1760, l'Église catholique perd son statut d'Église officielle ; sa législation cesse d'être publique ; ses dogmes et ses prescriptions ne peuvent dorénavant engager que les individus. L'Église d'Angleterre, de son côté, devient religion d'État. En 1852, elle se voit enlever ce statut par la loi des rectories. À partir de ce moment, la séparation de l'Église et de l'État devenait un principe fondamental de notre droit public (p. 84). Les exceptions de fait à ce « principe » ont cependant été si nombreuses que Lalonde, après les avoir énumérées et commentées, a raison de se demander si ce n'est pas « faire trop d'honneur » à ce principe que de le reconnaître encore comme tel (p. 99-100). On aimerait cependant que Lalonde eût davantage fait état, à ce sujet, de la pensée des juristes antérieurs comme, par exemple, S. Pagnuelo et Georges-M. Giroux, et qu'à la suite de ce dernier, en particulier, il eût explicité toutes les conséquences qu'a entraînées pour l'Église catholique le fait d'être passée, après la conquête anglaise, du statut juridique d'Église à celui d'association volontaire. C'est à cette condition seulement que l'on parviendra, si l'on en a un jour le courage, à rétablir clairement le statut du droit canonique qui, toujours en principe, est un « droit étranger » dans notre État (p. 91), mais qui, dans la pratique, est imbriqué dans nos législations civiles de la façon la plus discordante.

L'analyse sociologique de Dumont, aussi solidement structurée que concise, est conduite sur deux voies parallèles qui, en conclusion, se rejoignent en profondeur : un examen des affrontements historiques entre le pouvoir religieux et, d'autre part, l'État et les élites détentrices de pouvoir ; une reconstitution de la vie religieuse du peuple dans les cadres sociaux de son existence. L'Église canadienne, soucieuse de loyalisme à tout prix, s'est désolidarisée d'avec les luttes populaires pour la liberté et a prêché, comme le voulait un M<sup>sr</sup> Hubert, « une soumission entière à tout système de lois sans examen ni discussion » (p. 50, 52). Elle s'est identifiée avec l'ordre, c'est-à-dire, avec le pouvoir du conquérant. La bourgeoisie canadienne-française du XIX<sup>e</sup> siècle, qui cherchait à s'affirmer politiquement contre ce même conquérant, s'est heurtée au loyalisme de l'Église. Combative et anticléricale par la force des circonstances, elle se vit elle-même réduite par l'Église dont le triomphe, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est déjà assuré et consolidé. Cette histoire de conflits se superpose à celle, moins connue, de l'existence quotidienne du peuple dont Dumont suggère les dominantes pour enfin soumettre l'hypothèse que « l'unanimité religieuse de notre peuple est de date assez récente » (p. 57). De cette double série causale de phénomènes ont résulté certaines attitudes collectives caractéristiques : notre assurance dans la foi ; notre manie de demander aux autorités ecclésiastiques la solution de nos problèmes, même profanes ; une certaine hypocrisie religieuse. Même si ce bilan est pénible, conclut Dumont, « réjouissons-nous d'apercevoir enfin les liens trop humains qui reliaient nos croyances à la structure d'une société particulière. Il ne nous reste maintenant qu'à mêler le levain de notre foi à la nouvelle histoire qui s'ouvre devant nous » (p. 65).

Déplorons, pour terminer, que la reliure de ce volume soit telle que les pages s'en détachent d'elles-mêmes au fur et à mesure qu'on les tourne. Avis aux chercheurs qui aimeront à retrouver plus tard des références dans ce cahier à feuilles volantes . . .

Jean-C. FALARDEAU

*Département de sociologie et d'anthropologie,  
Université Laval.*